

MR 'HABDI Ali 765 Chemin de la Raze
étant propriétaire de cette maison.

Je vous informe que j'ai réalisé des
travaux d'enrobé et de bordure des boîtes
de gaz et Electricité devant mon portail
coulissant. Ceci reste ma propriété.

Pour, je suis inquiet des travaux qui
vont être fait.

A savoir serait-il possible de faire un
état des lieux avant et après travaux?

De plus en cas de détérioration qui sera
prendre en charge des dégâts?

Aussi, vu que c'est une voie sans issue
nous devons avoir l'accès libre à notre
résidence pour ma femme et moi
nous travaillons en poste de trois huit.

Enfin, nous utilisons le chemin de la
raze pour amener nos enfants au bus
pour scolaire.

04/07/2017

'HABDI